

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Convocations adressées le 05 septembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués votants : 13

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Michel GILLOT ; Christian GATARD ; Gérard SERRER ; Martine BELNOUE ; Yves MASSOT ; Claude CHESNEAU ; Michel PADONOU ; Wilfried SCHWARTZ ; Bernard PLAT ; Patrick DELETANG.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Jacques JOSELON ; Brigitte PINEAU ; Bernard LORIDO ; Laurent RAYMOND ; Cédric DE OLIVEIRA ; Patrick CHALON ; Sébastien MARAIS ; Marie-France BEAUFILS.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Gérard SERRER pour Brigitte PINEAU ; Michel PADONOU pour Alain BENARD ; Patrick DELETANG pour Patrick CHALON.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Frédéric AUGIS de Sébastien MARAIS

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance : Claude CHESNEAU

C 19/09/04 – ACQUISITION FONCIERE DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU CENTRE DE MAINTENANCE DU TRAMWAY

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Le Syndicat des Mobilités de Touraine envisage une extension du centre de maintenance du tramway, notamment avec l'arrivée de la deuxième ligne de tramway.

Cela nécessite l'acquisition des parcelles AC 70, AC 333 et AC 335 d'une surface totale de 7 993 m², actuellement propriété de TOURS HABITAT.

Après différents échanges, un accord a été conclu pour l'acquisition de ces parcelles par le Syndicat des Mobilités de Touraine au prix de 45€/m², soit un montant total net vendeur de 359 685 €.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles AC 70, AC 333 et AC 335 situées à Tours Nord et contiguës au centre de maintenance du tramway pour une superficie totale de 7 993 m² au prix net vendeur de 359 685 € auprès de TOURS HABITAT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,



Le Président,

Frédéric AUGIS